



Relevé de décisions

Compte-rendu	No	Date/heure
Conseil Municipal		Lundi 28 novembre à 20h

Notes de :	Robert DURIEUX
Participants :	Denis CHAMBON Alain BRICHE, Serge CARMONA, Marie-Christine DURIF, Robert DURIEUX, Cédric FERMOND, Lydia CONSTANTIN Jean-Pierre CHARDON, Pierre POURRAT, Frédérique SAVOYE, Eddie KARSENTY
Excusé(e) :	Livio PIAZZA

Procuration de Livio PIAZZA donnée à Denis CHAMBON, pour délibérations à prendre lors du Conseil.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 /11/ 2016 :

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Participation à l'A.L.S.H. Saint-Clair du Rhône/Les Roches de Condrieu/Clonas sur Varèze :

Une convention d'entente intercommunale regroupant multi-accueil, A.L.S.H. (accueil de loisir sans hébergement), lieu d'accueil parents-enfants et R.A.M. (relais assistantes maternelles) avait été signée entre les communes de Saint-Clair du Rhône (pilote de l'opération), Les Roches de Condrieu et Clonas sur Varèze. La commune de Saint-Alban du Rhône, qui avait été sollicitée, a réservé sa réponse dans l'attente du retour d'expérience de 2016. L'entente est gérée par une Conférence, composée de 3 représentants par commune qui émet des propositions à faire valider par les conseils municipaux intéressés. Le principe de gouvernance est d'une voix par commune. La conférence élit un président pour un mandat d'un an, avec présidence « tournante » entre les communes.

Le comité de pilotage, composé des maires, élus, du DGS de Saint-Clair et du responsable du service enfance-jeunesse, se réunit une fois par an.

Le comité technique (élus référents et le responsable du service enfance-jeunesse) se réunit avant chaque vacances scolaires.

La convention est valable 3 années, mais elle peut être dénoncée au 30 septembre de chaque année avec un préavis de 2 mois.

L'accueil en multi sites se déroule à Clonas (3 à 5 ans), à Saint-Clair (6 à 11 ans) et aux Roches de Condrieu (11 - 17 ans).

Chaque commune est maître d'ouvrage et assure les investissements nécessaires, la CAF pouvant attribuer des subventions.

Les dépenses sont réparties entre les communes membres au prorata des heures de présence des enfants de chacune des communes. La participation de la CAF, ainsi que celle des familles (en fonction du Q.F.), viennent en déduction des dépenses attribuées à chaque commune.

Le reste à charge pour les communes (avant rajout des frais de personnel cantine et nettoyage) est d'environ 3,06 € de l'heure, alors que la participation moyenne des familles est d'environ 1,55 € l'heure.

Mr le Maire demande si notre commune décide d'adhérer à l'Entente permettant de participer à l'ALSH :

Délibération du Conseil :

Approuvé par 11 voix / 12

Abstention : 1 voix

Arrêt du projet du plan local d'urbanisme :

Après présentation du P.L.U. et des OAP,

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Création d'un parking Chemin de la Fontaine : choix du prestataire

Suite à un cahier des charges envoyé à quatre entreprises proposant la création d'un parking d'environ 40 places à l'entrée du village, le choix c'est porté sur l'entreprise MONTAGNIER, la moins disante et proposant une idée de cheminement piéton entre la zone de loisir actuelle et le Chemin de la Fontaine.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Echange de parcelles avec Mr Pierre CHAIZE

De façon à améliorer le futur accès à la maison de caractère à transformer en pôle médical, la commune a proposé d'échanger une surface de 59 m² sur la propriété de Mr Pierre CHAIZE pour élargir le chemin d'accès à 7 mètres de large avec du terrain situé sur les parcelles AB 84 et AB85 appartenant à la commune.

En échange, la commune cèderait ainsi une bande de 3 mètres de large côté nord de la propriété, soit 107 m².

Un accord de principe est demandé au conseil municipal.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Assistant à maître d'ouvrage pour le projet pôle médical :

Consultation de plusieurs entreprises d'assistant à maître d'ouvrage pour aider le groupe de travail et le conseil municipal à réfléchir sur le sujet concerné de façon à élaborer un projet techniquement et économiquement fiable .

Cette mission portera principalement sur :

Un recueil des attentes, une analyse des besoins, une définition des équipements intégrant les aspects architecturaux, environnementaux et financiers.

Chaque entreprise sera reçue par le groupe de travail et le choix se fera après.

Mr le Maire demande l'autorisation, après consultation du groupe de travail dédié au pôle-médical, de choisir l'A.M.O. qui accompagnera la commune dans son projet.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Budget communal décision modificative n°2 :

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Encaissement des pavés publicitaires pour le bulletin municipal 2017 :

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix/12

Questions diverses :

- Mise en place de panneaux électoraux pour les élections professionnelles dans les TPE (Très Petites Entreprises) à partir du 15 décembre
- Demander des devis pour le budget 2017
- Informations sur servitude Fidelin
- Absence d'agents à la cantine : remplacement demandé au Centre de Gestion, à Pôle-Emploi, à la cuisine centrale : Mme Latifa Alleon remplace Isabelle, et Mr Wilfrid Dupart remplace Caroline
- CCAS : distribution des colis de Noël pour nos aînés le 17 décembre à 8 heures 30
- Vœux du maire le samedi 14 janvier
- Groupe de travail Foyer Logement : établir cahier des charges
- Commission Associations : téléthon samedi 3 décembre de 10h à 20h
Réunion des associations le 28 janvier 2017
- Commission sécurité :
Plusieurs exercices à l'école
Rehausse des barrières le long de la rue du Moulin
Formations des employés : extincteurs, habilitation électrique
- Commission culture et jeunesse :
Sortie karting annulée, un ticket de 5 € offert pour la semaine d'animation-jeux à la salle polyvalente pendant les vacances de Noël
- Commission communication :
Envoyer les derniers articles pour le bulletin municipal 2017
- Commission urbanisme :
Réunion de travail sur les DP et permis de construire, constat de manque de quelques documents d'ouverture et de fin de travaux, une lettre type sera envoyée aux administrés.
Recherche d'un prestataire pour un contrat de maintenance des chauffages salle polyvalente et mairie
Chiffrage en cours de l'aménagement du terrain en parcours de santé et de détente (à côté du parking)